

ARRETE N° 2024-73

Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de Richelieu,

VU le code général des collectivités territoriales, VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 23 mai 2024 de Monsieur DUHOUX Frédéric de la société INEO Réseaux Centre domicilié à Les Grouais de Rigny 37160 à DESCARTES,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du lundi 17 juin 2024 au 16 août 2024, rue du Bois de l'Ajonc 37120 à Richelieu,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ

Article 1er : Dans le cadre des travaux de renouvellement de câbles HTA, un empiétement sur chaussée sera effectué du lundi 17 juin 2024 au 16 août 2024, rue du Bois de l'Ajonc par l'entreprise INEO Réseaux Centre représenté par Monsieur DUHOUX Frédéric demeurant à Les Grouais de Rigny 37160 à DESCARTES.

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

Article 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le chef du centre de premiers secours du richelais.

Fait à Richelieu, le 30/05/2024

Le Maire,

Etienne MARTEGOUTTE